

Evolis 23

Réunion du Comité du 28 Mars 2023

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à ST SULPICE LE GUERETOIS le 28 mars 2023 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 21 Mars 2023

Présents : AUDONNET Jean Louis ; AUDOUX Patricia ; AUGROS Evelyne ; BARBAIRE Jean Luc ; BEUZE Daniel ; BODEAU Eric ; BOISRAMIER Guy ; BOQUET Jacques-André ; BOURDIER Sylvie ; BOURSAULT Sébastien ; CARENTON Daniel ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE Bertrand ; CHATELAIN François ; CHAUMETTE Raymond ; CHAVANT Philippe ; COLNET Bernard ; COURATIER Josiane ; DARDAILLON Bruno ; DEBROSSE Guy ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX sylvain ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; GRIMAUD Hervé ; HAMONEAU Nicolas ; HIVERT Eric ; JANNOT Florence ; LABESSE Jean Claude ; LARDY Loïc ; MALFAISAN Frédéric ; MARTIAL Jean Luc ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; NIQUET Jean-Marc ; PASDELOU Jérôme ; PETIT Denis ; PHILIPPON Kévin ; PICHON Sabine ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; PLANCOULAIN Patrick ; POTHEAU Christian ; RADIGON Philippe ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMON Sophie ; SIMONNET Nicolas ; VELGHE Jacques ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien ; VOISIN Michel ; WOUTERS Christian.

Suppléants : APPERE Roger ; CHENON Didier ; DAUDON Moise ; DELANNOY Pascal ; FAYETTE Jean ; GALLINARO Jean-Marie ; JEANROT Frédéric ; LECLERE Henri ; LEONNARD Marie ; LHARDY Claude ; PASCAUD Pierre ; PICHON Bruno ; PLUVIAUD Mickaël ; TIXIER Michel.

Excusés : AUGER Pierre ; BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; DIAZ Florence ; DINDAULT Gérard ; GAZONNAUD Jean Luc ; HUMBERT Isabelle ; LAMONTAGNE Gilles ; LEJEUNE Etienne ; LUGUET Fabienne ; MENAGER Eric ; MERLAUD Jean-Luc ; PETITJEAN Daniel ; PICQUENOT Quentin ; PIOFFRET Jean-Marc ; SAINTEMARTINE Jean Claude ; VAN DRIEL Arie.

Secrétaire de séance : Monsieur CARIAT Jacky

Monsieur GAZONNAUD J-Luc (NOTH) donne pouvoir à MATIGOT J-Roland
Monsieur LAMONTAGNE Gilles (BETETE) donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur DELAPORTE Fabrice (VILLARD) donne pouvoir à VIARD Philippe
Monsieur PICQUENOT Quentin (Le GRAND-BOURG) donne pouvoir à HAMONEAU Nicolas
Madame GLENISSON M-Claude (CCPD) donne pouvoir à AUDONNET J-Louis
Monsieur PETITJEAN Daniel (BONNAT) donne pouvoir à CHAVANT Philippe

DELIBERATION n°2023-02-030

Collège : Déchets

	Physique	Voix
Membres	25	75
Présents	14	42
Pouvoirs	1	3
Votants	15	45

Code nomenclature : 8.8 – Environnement

Objet : Bilan de la concertation préalable « L'avenir du traitement de nos déchets en Haute-Vienne et en Creuse : vers la création d'une unité de valorisation énergétique et d'un nouveau réseau de chaleur ? »
Enseignements et mesures mises en place

La concertation s'est déroulée sur une période de six semaines, du 12 septembre au 21 octobre 2022. En amont et tout au long de la concertation préalable, l'information et la mobilisation du public ont été assurées par un dispositif multicanal.

Le lancement de la concertation a été annoncé 15 jours avant son ouverture sur le site internet de la concertation, dans la presse locale avec deux annonces légales publiées dans le Populaire du Centre et la Montagne et par affichage réglementaire dans les 283 mairies du périmètre concerné.

Afin de permettre la participation et l'expression du plus grand nombre et en réponse aux recommandations des garantes, une attention particulière a été portée à la diversité des modalités de participation, avec des temps d'échange en présentiel, des rencontres de proximité, des outils de participation à la fois numérique et physique. Les chiffres suivants peuvent être retenus :

- 8 réunions et ateliers avec plus de 450 participants,
- 10 rencontres de proximités et débats mobiles (plus de 400 personnes rencontrées),
- 100 étudiants mobilisés durant la concertation à l'ENSIL-ENSCI (Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges - Ecole nationale supérieure de la céramique industrielle) et 3 écoles rencontrées au Palais-sur-Vienne,
- 1 418 visiteurs du site internet,
- 420 téléchargements des documents sur le site internet (dossier, synthèse, compte- rendu, etc.),
- 51 questions et contributions exprimées sur le site internet.

La concertation préalable s'est déroulée dans un climat apaisé et respectueux, qui a favorisé le dialogue et les échanges entre les participants et les porteurs du projet.

Les différents temps d'échange et outils de participation ont ainsi permis d'ouvrir un dialogue constructif sur la question du traitement des déchets sur le territoire, sans opposition de principe au projet de la part des participants.

Les principales thématiques abordées par les usagers lors de la concertation ont été les suivantes :

- un consensus sur la priorité à accorder à la prévention, qui a ouvert le débat sur l'opportunité et le dimensionnement du projet,
- une réflexion plus générale sur l'incitativité et les leviers de réduction des déchets,
- des interrogations sur un éventuel périmètre géographique élargi et la localisation du projet,
- des questions sur le financement du projet et le coût induit pour l'utilisateur,
- un débat autour des risques, des enjeux sanitaires et du suivi de la future installation.

Dans l'ensemble, la maîtrise d'ouvrage a noté un bon niveau de mobilisation du public tout au long de la concertation, à l'exception d'un ou deux temps publics. Dans tous les cas, les participants ont manifesté un réel intérêt pour le projet ou pour les thématiques abordées ainsi qu'un besoin d'information sur ces questions.

Bilan et préconisations des garantes

Globalement, les garantes soulignent dans leur bilan que le droit à l'information a été respecté grâce à un dispositif étendu, à des ateliers aux thèmes pertinents, à un dossier de qualité, à la mobilisation du porteur de projet autour de nombreuses manifestations et à sa posture d'explication et d'écoute.

Il ressort également de leur bilan que le projet n'est pas contesté dans son principe. En effet, l'idée que la totalité des ordures résiduelles puisse avoir disparu à l'horizon du projet paraît trop incertaine et le projet est ainsi perçu par la plupart de ceux qui se sont exprimés comme une solution nécessaire à défaut d'être souhaitée.

Deux préoccupations et questionnements principaux ressortent selon les garantes de la concertation :

- la production de déchets et les politiques de prévention et donc le dimensionnement du projet;
- les impacts sanitaires et, dans une mesure un peu moindre, environnementaux.

Le réseau de chaleur en lui-même n'a que peu fait l'objet de remarques. Ces dernières portaient plus sur le lien créé à l'occasion de la concertation entre ce réseau et le projet d'UVE.

Les principales demandes de précisions des garantes sont les suivantes :

- 1 - faire une synthèse ordonnée pour donner un socle commun d'information,
- 2 - suivre les évolutions de la connaissance des impacts sanitaires et les porter à connaissance du public,
- 3 - créer un site internet sur le projet pour prolonger celui de la concertation,
- 4 - créer un site internet pour l'actuelle Centrale énergie déchets,
- 5 - approfondir la réflexion sur les politiques de prévention des déchets à plus long terme pour permettre un partage sur le dimensionnement de la nouvelle UVE,
- 6- répondre sur les impacts financiers en cas d'apport moindre de déchets,
- 7 - faire une analyse comparative des résultats à attendre en cas d'efforts financiers plus importants en matière de prévention,
- 8 - synthétiser les impacts carbone du projet.

Les principales recommandations émises par les garantes sont les suivantes :

- 1 - organiser une réunion publique pour présenter les résultats de la concertation,
- 2 - mettre en place les dispositifs de relation de proximité entre les riverains de la CEDLM,
- 3 - continuer à associer la société civile pour la gestion et la surveillance du nouvel incinérateur,
- 4 - poursuivre les échanges avec les structures locales de participation : conseils de quartier, conseils citoyens, conseil des 55 limougeaudois... et les associations environnementales,
- 5 - associer les habitants sur l'après déconstruction de la CEDL
- 6-construire une relation de partenariat entre le maître d'ouvrage et l'Université de Limoges et éventuellement avec l'ENSIL-ENSCI,
- 7 - continuer la concertation avec l'accompagnement d'un garant.

Les enseignements tirés de la concertation et engagements de la maîtrise d'ouvrage

Conformément aux articles L 121-16 et R 121-24 du Code de l'environnement, l'Entente tire les enseignements de la concertation préalable relative à l'avenir du traitement des déchets sur la Haute-Vienne et la Creuse et apporte les réponses suivantes aux recommandations des garantes de la Commission nationale du débat public (CNDP) :

1°) sur la prévention et la sensibilisation

L'Entente a pris acte du consensus sur la priorité à accorder à la prévention (et sur la nécessité d'aboutir à une potentielle future UVE au dimensionnement adéquat). Si le maître d'ouvrage considère que les objectifs concernant les ratios d'ordures ménagères résiduelles en 2030 sont ambitieux, il s'engage à réétudier ses prospectives à la baisse pour les échéances à 2040 et 2050.

L'importance de capitaliser sur les actions de prévention se traduira également dans le renforcement des mesures autour de l'incitativité sous toutes ses formes : tarification incitative, collecte incitative, communication incitative ...

L'Entente s'efforcera de poursuivre l'intégration des enjeux d'économie circulaire et de réemploi dans ses réflexions et dans le cadre des diverses sensibilisations faites auprès du grand public.

2°) sur le territoire, la localisation et le dimensionnement

Les échanges lors de cette concertation préalable ont permis de confirmer le bien-fondé de l'Entente intercommunale et de son périmètre, à savoir la Haute-Vienne et la Creuse. Le projet n'a pas été conçu pour accueillir des déchets d'autres territoires comme la Charente ou la Vienne.

Parmi les 4 lieux potentiels étudiés pour l'implantation d'une nouvelle UVE, celui d'Anguemaud au Palais-sur-Vienne a rencontré le plus d'hostilité de la part des habitants. Des positions favorables au maintien du site actuel ont été aussi formulées, notamment pour des raisons pratiques et économiques à travers notamment l'existence des réseaux. Sensible aux différents arguments soulevés mais conscient de l'impossibilité de faire l'unanimité sur la localisation du site, l'Entente continuera de privilégier la parcelle actuelle de la CEDLM pour l'implantation d'une nouvelle UVE. Le maître d'ouvrage s'engage, dans la conception des futurs aménagements incluant la déconstruction de l'usine, à conjuguer la nécessaire transparence de son activité et la sensibilisation de tous les publics y compris les plus jeunes. Ces aménagements devront également intégrer la mise en valeur de l'environnement végétal existant et être au service des habitants du quartier.

Le scénario préférentiel (107 000 tonnes/an) a été élaboré à partir de l'objectif ambitieux d'une réduction de 90 kg/habitant/an d'Ordures ménagères résiduelles (OMr) entre 2010 et 2030 et d'apports de déchets tiers à hauteur de 31 500 tonnes (refus de tri, déchets d'activité) économique, encombrants incinérables...). L'Entente a entendu la demande de certains participants consistant à réétudier le dimensionnement du projet. Ainsi la maîtrise d'ouvrage s'engage à réétudier le projet avec un dimensionnement inférieur à 100 000 tonnes/an en réduisant l'apport de déchets tiers et en se fixant des objectifs de réduction des ordures ménagères résiduelles encore plus ambitieux pour 2040 et 2050.

3°) sur les impacts et le nouveau pacte de confiance avec les habitants

L'Entente intercommunale ambitionne de structurer un pacte de confiance avec les habitants du territoire sur la base des 3 piliers suivants :

- communication et transparence : site internet dédié à la CEDLM, publication au format papier pour les riverains sur les actualités du site, et information par SMS en cas d'incident ;
- gestion améliorée des odeurs : déploiement d'un dispositif breveté de neutralisation des odeurs, réflexion technique à engager lors des arrêts des lignes, et création d'un « observatoire des odeurs » ou « jury de nez » composé de 10 à 25 riverains volontaires préalablement formés ;
- gestion améliorée du bruit : étude à mener sur le déploiement de silencieux permettant de réduire le bruit généré par le déclenchement des soupapes.

L'Entente s'engage à se porter volontaire si des études scientifiques complémentaires concernant les impacts sanitaires sont lancées sur le territoire national, par exemple sur la connaissance accrue des dioxines et furannes bromés ou les ultra-particules. De la même manière, un partenariat avec l'Université de Limoges pourrait être créé afin de travailler sur ces thématiques de recherche.

4°) sur le prolongement de la dynamique citoyenne initiée dans le cadre de la concertation préalable

L'Entente s'engage à poursuivre un dialogue continu avec les habitants autour de ce projet pour assurer le "droit de suivi". A ce titre, il est proposé la création d'un comité de suivi partenarial pour organiser des temps d'échanges réguliers.

Les réponses apportées par l'Entente seront largement diffusées : sur le site internet de la concertation, sur les sites internet des 3 collectivités, par le biais de conférences de presse, dans les différentes réunions à organiser avec le comité de suivi, informations aux riverains du site....

Au vu de ce qui précède, il est proposé la poursuite de ce projet qui mènerait à une enquête publique dans le cadre du dépôt du permis de construire et du dossier de demande d'autorisation environnementale en 2025.



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- De prendre connaissance et de prendre acte du bilan de la concertation établi par les garantes;
- De tirer les enseignements de la concertation à travers les engagements et actions tels que mentionnés ci-dessus dans le bilan de clôture réalisé par l'Entente intercommunale ;
- De poursuivre le projet en mettant en œuvre les engagements et les actions du bilan de clôture.

PUBLICATION : 18 AVR. 2023

A NOTH,
Le Président
Patrick ROUGEOT

